



ORGANISMES AGREES ANNEE 2009

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------------|---|
| 1. Appareils de levage | 5. Amiante : <i>accréditation</i> | 9. Plomb (aérosols de) |
| 2. Electricité | 6. Benzène | 10. Silice cristalline |
| 3. Equipements de travail | 7. Bois (poussières de) | 11. Aération et assainissement des locaux (cf. verso) |
| 4. Relevés photométriques | 8. Chlorure de Vinyle | |

N.B. : Risque chimique colonnes 6 à 10 : agrément pour le prélèvement = P agrément pour l'analyse = A
Amiante : accréditation depuis le 1^{er} janvier 2008
Bruit : accréditation depuis le 1^{er} janvier 2007
Rayonnements ionisants cf tableaux ASN

COORDONNEES des ORGANISMES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
NORISKO - 87008 LIMOGES 11, rue Jacob Mayer - 67200 Strasbourg 03.88.77.77.80	✂ Limoges	✂ Limoges	✂ Limoges			P Limoges	P Limoges	P Limoges	P Limoges	P Limoges
APAVE ALSACIENNE 2, rue de l'électricité - 67550 Vendenheim 03.88.20.02.53	✂	✂	✂	✂ Paris Marseille		P	P		P	P
APAVE ALSACIENNE 2 rue Thiers - BP1347 - 68056 Mulhouse 03.89.46.43.11						P & A	P & A		P	P
CRITT Matériaux 19, rue St Junien -BP 23- 67300 Schiltigheim 03.88.19.15.10										A
FONTAN 3, rue St-Aloïse - 67100 Strasbourg 03.88.34.22.39		✂								
SECHAUD ENVIRONNEMENT (anciennement L.E.C.E.S.) Voie Romaine - BP 40223 57282 Maizières-les-Metz 03.87.70.42.09						P	P		P	P
EUROFINS - L.E.M. 20, rue du Kochersberg - 67700 Saverne 03.88.91.19.11						A	A		A	A
MARCEL Guy Cabinet Vérification Technique 1, rue de la Paix - 57400 Langatte 03.87.03.49.14		✂								
NONNENMACHER Groupe Cadet 1, rue du Stade - 67490 Lupstein 03.88.91.43.84		✂								
CTP - Groupe Cadet 40 rue Jean Monnet - 68200 MULHOUSE 03.89.43.04.56		✂								
SOCOTEC Industries - 59472 SECLIN 30, rue du Fbg de Saverne - 67085 Strasbourg 03.88.37.55.55	✂ Seclin	✂ Seclin	✂ Seclin			P Seclin	P Seclin	P Seclin	P Seclin	P Seclin
VERIFICATION ELECTRIQUE 1, rue du Marais - 67800 Bischheim 03.88.83.09.14		✂								
VERITAS - 92400 COURBEVOIE & 57078 METZ 4, rue du Parc - 67205 Oberhausbergen 03.88.56.84.84	✂ Courbevoie	✂ Courbevoie	✂ Courbevoie			P Metz	P Metz		P Metz	P Metz
ASCAL-ATEST - rue Moulins Parc d'activités Forbach Ouest - 57600 Forbach 03.87.83.48.00						P & A	P & A	P & A	P & A	P & A
IPL SANTE ENVIRONNEMENT DURABLES (anciennement IRH Environnement) Laboratoire central rue Lucien-Cuenot Site Saint-Jacques II BP 51005 54320 MAXEVILLE CEDEX 03.83.50.36.00						A	A		A	
ITGA (Institut Technique Gaz & Air) 11 rue Claude Chappe - 57070 METZ 03.87.35.83.50						P	P	P	P	P
Cabinet Kupieck et Debergh Garonor 93619 Aulnay-sous-bois Cedex 01.49.39.04.96 ou 01.49.39.05.34		✂	✂ grues à tour & échafaudages							
DEKRA UMWELT gmbh Labor für Umwelt und Produktanalytik Handwerkstr.15 - D 70565 STUTTGART Tél (0049) 0711 7861-0						A		A		A

11. Aération et assainissement des locaux

Catégorie des agréments

Arrêté du 9 octobre 1987 modifié par arrêté du 24 décembre 1993 relatif au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail pouvant être prescrit par l'inspecteur du travail, art. 6 (J.O. du 22 octobre 1987 et du 29 décembre 1993)

Catégorie	A	B	C	D
Type de locaux	Pollution non spécifique	Pollution spécifique		
Mesure de pression statique et de vitesse d'air	•	•		
Mesure de débit d'air	•	•		
Contrôle des filtres	•	•		
Mesure de l'efficacité de captage		•		
Mesure de concentration en poussières			•	
Mesure d'efficacité de filtration ou de dépolluissage et contrôle des dépoussiéreurs et des systèmes de surveillance			•	
Mesure d'efficacité d'épuration, contrôle des épurateurs, contrôle des systèmes de surveillance (gaz et vapeur)				•

Nota - La catégorie A comprend les mesures aérauliques dans les locaux sanitaires dépendant des locaux à pollution non spécifique.

Organismes agréés

Arrêté du 27 décembre 2006 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - Sont agréés pour effectuer le contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009, les organismes énumérés ci-après :

a) Dans les catégories A, B, C et D :

CETE APAVE Sud Europe, 177, route de Sain-Bel, BP 3, 69811 Tassin Cedex.

b) Dans les catégories A, C et D :

MAPE (Mesure analyse process environnement), site d'Etupes, Technoland, 460, rue Armand-Japy, BP 21010, 25461 Etupes Cedex.

c) Dans la catégorie B :

Bureau Veritas, zone France, 17 bis, place des Reflets, La Défense 2, 92077 Paris-La Défense Cedex ;

CERAP, agence Ile-de-France, quartier Les Algorithmes, bâtiment Aristote, 91194 Gif-sur-Yvette Cedex.

d) Dans la catégorie C :

IRH ingénieur-conseil, 11 bis, rue Gabriel-Péri, BP 286, 54515 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex.

Arrêté du 21 décembre 2007 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - Sont agréés pour effectuer le contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail tels que définis par l'arrêté du 9 octobre 1987 modifié susvisé :

2. Pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

a) Dans les catégories A, B, C et D :

APAVE Parisienne, 13 à 17, rue Salneuve, 75854 Paris Cedex 17.

b) Dans la catégorie A :

CERAP, agence Ile-de-France, quartier Les Algorithmes, bâtiment Aristote, 91194 Gif-sur-Yvette Cedex.

c) Dans la catégorie D :

IRH Ingénieur Conseil, 11 bis, rue Gabriel-Péri, BP 286, 54515 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex.

Arrêté du 23 décembre 2008 portant agrément d'organismes habilités à procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - Sont agréés pour effectuer le contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail tels que définis par l'arrêté du 9 octobre 1987 susvisé :

I. - Pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 :

a) Dans les catégories A, B et C :

CETE APAVE Nord-Ouest, 51, avenue de l'Architecte-Cordonnier, BP 247, 59019 Lille Cedex.

b) Dans les catégories A, C et D :

MAPE Loos, Technoland, 670, avenue E.-Ehmichen, BP 21010, 25471 Etupes Cedex.

c) Dans la catégorie A :

AEROLAB, ZA des Meuniers, 4, rue Arago, 91520 Egly.

CETEP, 17, rue du Faubourg-La Grappe, 28000 Chartres.

II. - Pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 :

a) Dans les catégories A, B, C et D :

APAVE Alsacienne, agence de Mulhouse, 2, rue Thiers, BP 1347, 68056 Mulhouse Cedex.

MSIS, ZAC de Courcelle, 1, route de la Noue, 91196 Gif-sur-Yvette Cedex.

b) Dans les catégories A, B et C :

Nörisko Equipements, direction technique et méthodes, Les Courrières, 87170 Isle.

c) Dans les catégories A et C :

Bureau Veritas, direction Business Line HSE, 17 bis, place des Reflets, La Défense 2, 92077 Paris-La Défense Cedex.

d) Dans les catégories A et B :

Dantec Dynamics SAS, 8, rue Gutenberg, ZI de la Butte, 91620 Nozay.

e) Dans les catégories A et D :

IRH, ingénieur-conseil, 11 bis, rue Gabriel-Péri, CS 90201, 54519 Vandœuvre-lès-Nancy.